

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2016

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 28/09/2016

Date d'affichage : 28/09/2016

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille seize,

Le 6 octobre à 20 H 30

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

Jean-François LAMOTTE, Maire – Sylvain LACOUR, Jean-François LAHAYE, Adjoints au Maire – Christophe CAILLOT – Bernard CHARDOT - François-Xavier COUPPEY – Marylène GUIFFARD - Bernard OLIVIER Formant la majorité des membres en exercice

Etaient excusés : Christel COUPPEY (a donné pouvoir à Christophe CAILLOT) Séverine HERBERT (a donné pouvoir à Marylène GUIFFARD).

M. Sylvain LACOUR été élu secrétaire de séance

Le Compte-rendu de la séance du 7 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2016-48

Décision modificative n° 2 - Salle de convivialité / intégration des frais d'études et d'insertion

Le Maire rappelle au conseil municipal :

- d'une part, que l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit de sortir de l'actif les frais d'études et d'insertion. Si ceux-ci ont fait l'objet de travaux, il convient de les intégrer soit au compte d'immobilisations en cours dès le lancement des travaux, soit au compte d'immobilisations définitif dès lors que ceux-ci sont terminés.
- d'autre part, qu'il figure à l'actif des frais d'études ainsi que des frais d'insertion, portant sur les travaux de construction de la salle de convivialité

Par conséquent,

Vu, la délibération du conseil municipal en date du 2 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016,

Considérant que la construction de la salle de convivialité est en cours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de procéder à l'intégration de ces dépenses d'un total de 70 673.21 euros, récapitulées dans les extraits du grand livre des mandats des exercices 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 (ci-annexés),
- Décide d'effectuer une révision des crédits prévus au budget primitif et d'ajouter :

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2016

- Chapitre 041 dépenses d'investissement, compte 2313 : 15 474.71 €
- Chapitre 041 recettes d'investissement, compte 2031 : 14 983.31 €
- Chapitre 041, recettes d'investissement, compte 2033 : 491.40 €
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Avenir du local près de la salle de convivialité

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu de la commission travaux concernant le local situé près de la salle de convivialité :

- Dans un premier temps, conserver le local,
- Murer les toilettes du fond,
- Enlever la cloison entre les sanitaires et le local du comité des fêtes afin de créer un grand local
- Utilité de conserver le local pour l'utiliser comme appui de la ventilation de la fosse septique.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de garder le local et de faire estimer le coût des travaux.

Délibération n° 2016-49

Convention lutte contre le frelon asiatique

La Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) propose à notre commune la signature d'une convention pour participer à la lutte collective contre le frelon asiatique. Le coût est de 29 euros pour la commune de Helleville. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette convention.

Délibération n° 2016-50

Garderie périscolaire/accompagnement à la scolarité /TAP

Le Maire rappelle au conseil municipal les modalités mises en place lors des précédentes années scolaires pour la garderie périscolaire, l'accompagnement à la scolarité et les temps d'activités périscolaires (TAP).

La garderie périscolaire et l'accompagnement à la scolarité du RPI Héauville Helleville, étaient gérés par Canton Jeunes de Flamanville, dans le cadre d'une convention entre la commune de Helleville et ladite association. Une deuxième convention établie entre Héauville et Helleville permettait à Helleville de gérer le budget « accompagnement à la scolarité et garderie périscolaire ». Les charges de fonctionnement et d'investissement étaient réparties, par moitié, entre les deux communes. Héauville remboursait à Helleville la somme due.

Les temps d'activités périscolaires étaient toujours gérés par Canton Jeunes, mais selon une convention de partenariat tripartite, chaque commune payant la somme due directement à Canton Jeunes.

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2016

Lors de sa séance du 6 juillet dernier, une convention de partenariat tripartite établie entre la commune de Helleville, l'association Canton Jeunes et notre commune a été acceptée. Cette convention regroupe l'accueil garderie périscolaire, l'accompagnement à la scolarité et les TAP, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016 ceci, jusqu'en juillet 2019.

Considérant que des erreurs matérielles ont été effectuées dans cette convention, les modalités de paiement n'ayant pas été clairement définies,

Le conseil municipal :

- Confirme sa décision d'uniformiser la gestion des trois activités
- Dit que chaque commune versera directement la somme due à Canton Jeunes.
- Accepte le coût total d'un montant de 72 538.94 € à charge de la commune de Helleville pour les trois années scolaires de 2016 à 2019.
- approuve à l'unanimité le nouveau projet de convention tripartite qui annule et remplace la convention signée le 13 juillet 2016.
- Accepte la convention entre Héauville et Helleville sur laquelle il est spécifié que les charges de fonctionnement et d'investissement seront partagées par moitié entre les deux communes.
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Questions diverses

- Organisation du bureau de vote pour la consultation organisée le 6 novembre 2016
 - 8 h -11 h 30 : Séverine Herbert, Bernard Olivier, Jean-François Lahaye,
 - 11 h 30 – 15 h 00 : François-Xavier Couppey, Christophe Caillot, Bernard Chardot
 - 15 h – 18 h 30 Marylène Guiffard, Sylvain Lacour, Christel Couppey
 - 18 h – 18 h 30 dépouillement : Jean-François Lamotte
- Chemins communaux : cette question est reportée au prochain conseil municipal.
- Prêt de la salle à Bouger à Helleville
Le Conseil Municipal donne son accord pour prêter gratuitement la salle des associations à Bouger à Helleville les mercredis et samedis après-midi.